



## CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

LE FOURNIL DE LANGIN / AMAP LE BONS PANIER  
CONTRAT 6 / 12 / 24 / 48 SEMAINES - AU CHOIX

Madame/Monsieur :

Nom : Prénom :  
Adresse (N°, rue et/ou lieu-dit) :  
Code Postal : Ville :  
Téléphone : Mail de Contact suivi :

ci-après dénommé « le consom'acteur », d'une part

&

Le Fournil de Langin SARL  
627, avenue du Salève - Langin  
74 890 Bons-en-Chablais  
représenté par Bruno BADET

Téléphone Fournil : 06 14 98 35 34  
Mail infos : [info@chablais.bio](mailto:info@chablais.bio)  
Mail contrat / commandes : [commande@chablais.bio](mailto:commande@chablais.bio)  
IBAN : **FR76 10 27 8024 4300 0203 4020 149**

ci-après dénommé « le producteur », d'autre part.

### Préambule :

Bruno Badet, du Fournil de Langin, vous propose sa gamme de pain. Il se fournit exclusivement des farines du GAEC Le Regain (Johann Matthieu & co) et de l'EARL Baltassat (Raphaël Baltassat & co), panifié au levain naturel (sans ajout de levure), sale légèrement au sel de Guérande (non raffiné, mention Nature et Progrès), et cuisent au feu de Bois (charbonnette du Jura), sur sole à chauffe directe, « Nous sommes artisans (boulangers) et non paysans (boulangers). Nous ne produisons pas notre farine, mais nous continuons de transformer celle de Raphaël et Johann, dans un engagement mutuel de filière courte. La Ferme de Langin, où se trouve le fournil, continue son activité légumes et fruits de saison. Certaines productions sont revendues au fournil pour transformation en conserves, confitures, sirops. Nous fournissons en pains des groupes locaux organisés en dépôt villageois bénévoles, AMAP (Association pour le Maintien et le développement de l'Agriculture Paysanne), Marché de Producteurs (Cabane des Producteurs, Mésinges), Jardin d'insertion « Pousse d'Avenir », puis quelques restaurations collectives. Nous livrons un point de dépôt à partir de 10 kilos de commandes. Nous proposons le même type de contrat à tous. (sauf exception Pousse d'avenir et ODAMAP qui font leurs propres contrats). Nous travaillons dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des Amap. » (<https://framadrive.org/s/eo5AamcGVb3DBSK>)

### Article 1 : L'objet du contrat

Le présent contrat détermine les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires .

### Article 2 : Engagement du Producteur : Le Fournil de Langin

Le Producteur s'engage à fournir au consom'acteur des produits de qualité en termes gustatif et sanitaire et issus d'un mode de production respectueuse de la nature et de l'environnement.

Il s'engage à livrer des paniers de pains (à partir de 10 kg de pains commandés) aux lieux et dates de livraisons prévues et pendant la durée du contrat (cf article 4).

La livraison et la distribution sont faites aux jours et heures prévues, selon le planning des distributions de chaque lieu.

Il tient à jour un compteur de solde de distribution, pour chaque consom'acteur contractant qui peut être informé à tout moment du nombre de distributions restantes.

Le producteur s'engage à être présent au moment des livraisons/distributions, une fois par trimestre, et à être transparent et disponible pour discuter avec les consom'acteurs de la vie du Fournil de Langin.

En outre, il est possible de nous adresser pour toute requête un courriel à l'adresse : [info@chablais.bio](mailto:info@chablais.bio)

### Article 3 : Engagement du consom'acteur : Vous

Le consom'acteur s'engage à respecter la Charte des AMAP.

Il s'engage à payer, par avance (un ou plusieurs chèques), l'ensemble des paniers de la saison, et à les récupérer au moment de leurs livraisons.

Conformément à la Charte des AMAP, le consom'acteur accepte les risques liés aux aléas de la production. Le consom'acteur s'engage avec les autres membres de l'AMAP à organiser et assurer les distributions.

### Article 4 : Durée du contrat et Absences

Le Fournil de Langin sera fermé (dates déjà arrêtée) semaines 13, 30 et 31, + 3 semaines à définir.

Le contrat est établi pour 6, 12, 24 ou 48 semaines de livraisons. Le contrat court de la première à la dernière distribution.

Un courrier (ou courriel) est adressé 15 jours avant l'échéance du contrat afin de valider ou non sa reconduction et éviter des coupures de livraison

Durant la période du contrat, quelques semaines ne seront pas livrées, décalant l'échéance du contrat.

Elles correspondent à des périodes de non production du fournil (6 semaines par an) et seront annoncées 1 mois à l'avance, sauf exception.

Le consommateur peut lui aussi demander à décaler la distribution de son panier ou de la regrouper avec une autre jusqu'à quatre fois (contrat 48 semaines), deux fois (contrat 24 semaines) et 1 fois (contrat 12 semaines et 6 semaines) en prévenant 1 mois à l'avance.

Une absence exceptionnelle est considérée comme imprévue dès lors que le consommateur ne l'a pas signalé 3 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable. L'idée proposée, en cas d'absence est de faire bénéficier de son panier à une connaissance.

### **Article 5 : Choix des PAINS**

La gamme proposée, les prix et les choix des pains sont disponible en téléchargement sur internet (tableau « excel » à remplir).

TABLEUR EN VERSION LIBRE : <https://framadrive.org/s/6dZsgMg6FrcYSy6>

TABLEUR VERSION EXCEL : <https://framadrive.org/s/ZRfSMoJwekoXrWC>

Le tableur contient deux onglets : un onglet « gamme » et un onglet « choix du pain », sélectionnable en bas à gauche de l'écran.

L'onglet « Gamme » informe sur les ingrédients mise en œuvre et sur les quatre sortes de pains proposés.

L'onglet « Choix du Pain » est tableur à remplir (éditer le document) avec deux semaines types , pour deux choix possibles de paniers pains qui seront distribués alternativement.

### **Article 6 : Paiement - Prix**

Dans les jours qui suivent la réception du contrat ET du tableur de Choix des Pains, le client reçoit une facture détaillée de son panier où sont stipulés les catégories de pains, la quantité, le prix au kilo, le total à régler, un échéancier de paiement et la date de la première livraison.

Le paiement de la facture se fait par avance, en une, 3, 6 ou 12 versements, selon le choix du client et la durée du contrat.

Le règlement s'effectue par chèque(s), à l'ordre du Fournil de Langin qui seront encaissés suivant l'échéancier de paiement indiqué sur la facture ou par virement bancaire (IBAN en entête du contrat), avec la référence du contrat (Nom et Prénom).

Lors de la signature d'un contrat, le client bénéficie du « tarif contrat », détaillée dans l'annexe « Gamme et Choix du Pain » du contrat.

*Crédit gourmand* : En complément du contrat pain, d'autres produits de notre production peuvent être proposés ponctuellement, sur commande (brioches, tartes, biscuits, conserves, sirop, confitures...). Toute vente étant interdite sur le lieu de distribution, il est demandé de créer une « réserve » d'argent de laquelle seront déduits les produits commandés. Les commandes doivent être passées une semaine avant la date de livraison souhaitée, par courriel ou directement au producteur lors de la distribution précédente, afin de donner au producteur le temps de les préparer.

Total du Tableur de Choix des Pains + Crédit Gourmand : (par tranche de 10 euros) :

= COÛT TOTAL DU CONTRAT : €

### **Article 7 : Rupture anticipée du contrat**

Si la rupture intervient du fait du consommateur, il pourra proposer à une personne de son choix de lui succéder au présent contrat dans ses droits et obligations, avec l'accord du producteur.

Si le consommateur ne peut proposer de successeur, ou en cas de non-respect des termes du contrat d'engagement par l'une ou l'autre des parties, le présent contrat pourra être rompu après un préavis de 2 semaines. Le producteur s'engage à livrer les paniers durant la période de préavis. Par ailleurs, les sommes correspondant à la période ultérieure au préavis sont restituées au consommateur.

### **Article 8 : Annexes et avenants**

Les annexes et avenants à la présente convention en font partie intégrante.

Fait à \_\_\_\_\_ en 2 exemplaires originaux, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2019

Le consommateur  
(Prénom, Nom et Signature)

Bruno BADET  
pour le Fournil de Langin Sarl.